

CAP agricole Jardinier Paysagiste (CAPA JP)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Préparer les sols (terrassage, drainages, bêchage, désherbage etc.)
- Effectuer les semis et les plantations de végétaux qu'il protège à l'aide de bâches, d'écorces de pins ou de grillages.
- Installer les pelouses en utilisant des méthodes adaptées à la topographie du sol. Réaliser également des petits travaux de maçonnerie (bordures, dalles, pavés etc.).
- Tailler les arbres et arbustes pour obtenir des formes particulières et entretenir des surfaces par le binage des massifs, le ramassage des feuilles, le décapage de la mousse ou le débroussaillage.
- Réguler la croissance des plantes en apportant les éléments nécessaires : eau, engrais, traitements phytosanitaires.
- Régler et réparer le système d'arrosage et assure l'entretien courant du matériel ainsi que le diagnostic des pannes usuelles.

Entreprises d'accueil

- Entreprise du secteur privé (entreprise de travaux paysagers, bureau d'étude spécialisé en aménagement...).
- Collectivité territoriale, syndicat intercommunal...

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être issu d'une classe de CAPa 1^{ère} année Jardinier Paysagiste / ou être titulaire d'un CAPa dans une autre option.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme **Code RNCP**
50321405 24928

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

525 heures (sur 1 an).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
2 semaines en UFA,
2 semaines en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard
73000 **CHAMBÉRY**
04 79 33 44 22
chambéry@cneap.fr
www.fondationdubocage.org

Architecture et contenu de la formation

Bloc de compétences 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
Bloc de compétences 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
Bloc de compétences 3 : Interagir avec son environnement social
Bloc de compétences 4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
Bloc de compétences 5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
Bloc de compétences 6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
Bloc de compétences 7 : UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : • Histoire-Géo • Mathématiques	1 1	CCF CCF	Oral Ecrit
E2 : • Français • E.P.S. / Biologie	1 1	CCF CCF	Ecrit Pratique et Oral
E3 : • Français/Anglais • SESG	1 1	CCF CCF	Oral Oral
E4 : STAE	4 2	Ponctuel CCF	Oral Pratique explicitée
E5 : STAE	4	CCF	Pratique explicitée
E6 : STE	2	CCF	Pratique explicitée
E7 : MIP (Module d'Initiative Professionnelle)	2	CCF	Pratique explicitée

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du CAPa JP dans l'UFA	en cours	100%	-	-
Taux de réussite globaux	en cours	87%	90%	90%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	en cours	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	en cours	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprenti.e entrants (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	89%	90%	92%	94%
Satisfaction globale Apprenti.e sortants (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	en cours	68%	83%	86%
Taux d'abandon globaux	en cours	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Bac Pro Aménagements paysagers.
- BP Aménagements paysagers.
- BP Métiers de la piscine.
- CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés.
- CS Taille et soins des arbres.

Débouchés professionnels :

Entrer dans la vie professionnelle (Entreprises ou collectivités, Espaces verts, jardinerie, Pépinières) en tant qu'ouvrier paysagiste.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 5 565 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : Lignes C, 2, 5, 15.
- Gare TGV Ter à proximité : gare de Chambéry – Challes les Eaux à 15 min (à pied ou en bus).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Adhérent UNEP

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...
- Plateau technique :
 - Pour la reconnaissance des végétaux, présence sur le site d'un arboretum et d'une exploitation horticole
 - Pour les travaux pratiques : présence d'une halle paysagère en partie couverte pour la maçonnerie paysagère ; présence d'un atelier pour l'entretien et les réparations de premier niveau du matériel ; présence de plusieurs parcs paysagers.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBERY
04 79 33 44 22
chambery@cneap.fr
www.fondationdubocage.org

Référente Handicap

Coline BLANCHET
coline.blanchet@cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026